

URBA



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT
Mél : p.jadault@inao.gouv.fr

Affaire suivie par Josiane Pagliero
N/Réf : 0319112019

Objet : Projet arrêté de révision allégée
n°1 du PLU de Cabannes..

La Directrice de l'INAO

A

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
Place de la mairie

13440 - CABANNES

MAIRIE CABANNES
Courier Reçu le

19 DEC. 2019

La Valette-du-Var, le 19 novembre 2019

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 24 octobre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabannes.

La commune de Cabannes est incluse dans l'aire géographique de l'AOC : « Taureau de Camargue » et dans les aires géographiques des IGP : « Agneau de Sisteron », « Pays des Bouches-du-Rhône », « Méditerranée », « Thym de Provence », et « Miel de Provence ».

Après étude du dossier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabannes, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation Emmanuel ESTOUR

Copie DDTM 13